

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **10 Septembre 2018**

Date de Publication et d’Affichage : **20 Septembre 2018**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 14 Septembre 2018 à 20H00 en Mairie de LA PETITE-PIERRE

Sous la Présidence de : Mme Nadine HOLDERITH-WEISS *Maire de LA PETITE PIERRE*

Membres en fonction (14) présents : Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, M. Rémy STRUB *Adjoints au Maire*
MM. Alfred KLEIN, Michel VOLKRINGER, Emmanuel RENAUD, Mme Isabelle WILHELMY-ARNOULD, MM.
Eric HECKEL, Charles SALING, Mme Noëlle MICHAELY, MM. Didier TOUSSAINT, Jean-Claude BARTH
Conseillers Municipaux

Membres absents excusés : MM. Claude WINDSTEIN, Philippe VELTEN

Membre absent non excusé : -

Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : 2 (Claude WINDSTEIN à Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, Philippe VELTEN à Nadine HOLDERITH-WEISS)

Secrétaire de séance : M. Michel VOLKRINGER



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- **Interventions de Mme Lesquerade, chargée de la coordination et de M. Seewald, responsable du service technique**
- ❖ Désignation d'un secrétaire de séance par le Conseil Municipal
- ❖ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- ❖ Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et décisions du Maire prises par délégation
- 1. Evolution des compétences de la Communauté de Communes de HANAU – LA PETITE-PIERRE et adoption de nouveaux statuts**
- 2. Classement de la rue du Reberg et actualisation du tableau de classement de la voirie communale**
- 3. Non-réalisation du programme d'actions 2018 initialement prévu en Forêt Communale**
- 4. Acquisition d'une niveleuse de chemin d'occasion pour le Service Technique**
- 5. Validation d'une lettre de commande pour la maîtrise d'œuvre relative à plusieurs chantiers de travaux sur bâtiments communaux**
- 6. Projet de mise en place d'un Conseil Municipal des enfants**
- 7. Attribution d'un don de soutien à la Fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque pour la réalisation d'un guide touristique de la Voie de la 2^{ème} DB**
- 8. Décision de la municipalité concernant une demande d'accueil de réfugiés réinstallés dans la Commune**
- 9. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. Rapport Annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets du SMITOM de HAGUENAU-SAVERNE
 - B. Tenue d'un Cross interservices « Courir pour des valeurs » à La Petite Pierre le 14 Octobre 2018
 - C. Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement dans la rue Principale à compter du 24 Septembre 2018

* * *

- **Interventions de Mme Lesquerade, chargée de la coordination et de M. Seewald, responsable du service technique**

* * *

Avant de passer à l'Ordre du jour de la séance, il est proposé aux élus de procéder à un rajout de 2 points supplémentaires en délibération, à savoir :

- L'attribution d'un don de soutien à la Fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque pour la réalisation d'un guide touristique de la voie de la 2^{ème} DB,
- Une décision de la municipalité concernant une demande d'accueil de réfugiés réinstallés dans la Commune.

Après avoir pris connaissance des explications de Mme le Maire à ce sujet, le Conseil Municipal décide d'accepter l'inscription de ces points supplémentaires à l'ordre du jour initialement prévu.

ADOPTÉ.

* * *

❖ **Désignation d'un Secrétaire de séance par le Conseil Municipal**

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer **M. Michel VOLKRINGER** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE du **Vendredi 06 Juillet 2018** n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et décisions du Maire prises par délégation**

A. Informations diverses et réunions intervenues depuis la dernière séance :

Tous les Mardis :

- Permanences et réunions Maire-Adjointes
- Point hebdomadaire avec les agents techniques, la coordinatrice d'équipes et le Maire
- Diverses réunions travaux et chantiers STEP, Château, Bureau Mairie

Mardi 10/07/2018

- Réunion pour un point de situation concernant le PLUI : Zonage et différentes problématiques privés et Artisan Photographe, en présence de M. Adam, Président de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre et la Commission Communale PLUI (Maire, R. Strub, A. Adolff-Zimmermann, E. Renaud, M. Volkringer)
- Réunion point de situation gestion forêt communale – programmes de travaux... - en présence de M. Rieger, technicien forestier et de quelques membres la Commission Communale « Forêt » (A. Adolff-Zimmermann, E. Renaud, R. Strub), de F. Holderith - secrétaire de M. Seewald, Responsable du Service Technique

Jeudi 12/07

Réunion sécurité JAZZ (Maire et Responsable Prévention du SDIS67)

Vendredi 13/07

Retraite aux Flambeaux – remises de distinctions – Eco Concert extérieur proposé par la résidence de création « PAVISON »

Mardi 17/07

Restitution concernant la première phase du diagnostic des risques Psycho Sociaux mené auprès des agents communaux (Cabinet Consulting, Maire, Coordinatrice, Chef d'équipe, secrétariat général)

Jeudi 19/07

Enregistrement de l'émission « On Tour » - Mosaïk TV et reportage (Maire + enfants commune)

Du Samedi 4 au 15/08

16^e Edition du Festival Au Grès du JAZZ de La Petite-Pierre

Samedi 25/08

Obsèques de Dylan Helmstetter à Weyer (Maire, A. Klein)

Lundi 27-28/08

Séminaire des élus du Conseil Départemental du Bas-Rhin (Maire)

Mardi 28/08

Rencontre Préfet Jean-Luc Marx concernant la politique de la chasse (Maire, ONF, ONCFS)

Samedi 01/08

1^{ère} Fête des voisins aux quartiers Kirchberg/Rebberg

Lundi 03/09

Rentrée Scolaire à l'école de La Petite-Pierre (38 enfants à La Petite Pierre, goûter offert, présentation des agents communaux en présence du Maire)

Lundi 10/09

Réunion avec M. Pascal Thomas, Architecte concernant le projet d'accessibilité Mairie et aménagement cours des artisans (Maire et R Strub)

Mardi 11/09

- Rencontre avec Mme Julie Gobert de l'Insa et M. Pascal Demoulin, Sycoparc (Etude des parties anciennes du village, rayonnement de la Commune...)
- Rencontre avec un responsable et un technicien d'Electricité de Strasbourg Réseau et quelques riverains Rue du Lavoir/Rue Principale pour l'apport d'éléments de réponses par rapport à l'emplacement d'un transformateur électrique rue du Lavoir (Maire, R. Strub, E. Renaud, Coordinatrice)

Mercredi 12/09

- Divers RDV avec des administrés (Maire, R. Strub, J-M Seewald)
- Réunion préalable concernant l'évènement « Courir pour des valeurs » - CD67-Gendarmerie-SDIS67- ONCFS- Sycoparc (Maire)
- Réunion avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin au sujet du projet de redynamisation de la centralité touristique de La Petite-Pierre (Maire)
- Réunion organisée par la Communauté de Communes du Pays de Hanau – La Petite Pierre à Ingwiller concernant la stratégie tourisme de la Communauté de Communes (invitations transmises à l'ensemble du CM et acteurs économiques. Personnes présentes : Maire, M. Volkringer, J-C Barth, L. Strohmenger)

Vendredi 14/09

Commission Locales EAU et Assainissement avec les services du SDEA (Maire et R. Strub)

B. Décisions du Maire prises par délégation :

Les élus prennent connaissance de plusieurs Déclarations d'Intention d'Aliéner relatives aux biens suivants :

- Bien situé en Section AE, parcelle N° 41 (34 Rue Principale), bâti sur terrain propre, d'une surface de 3,46 ares, vendu en totalité, à usage d'habitation, occupé par le propriétaire, grevé de droits réels ou personnels (hypothèque conventionnelle),
- Bien situé en Section AC, parcelle N° 210/53 (lieudit « Le Kirchberg » - 18 Rue du Rebberg), d'une superficie totale de 11,54 ares, bâti sur terrain propre, à usage d'habitation et actuellement occupé par le propriétaire, non grevé de droits réels ou personnels,
- Bien situé en Section AB et comportant les parcelles suivantes :
 - Parcelle N° 118 (6 Le Bosquet aux Escargots), d'une contenance de 1,59 ares,
 - Parcelle 119 (lieudit « Oberes Schegelthal »), d'une contenance de 1,45 ares,
 - Parcelle N° 178/120 (lieudit « Oberes Schegelthal »), d'une contenance de 1,78 ares),bâti sur terrain propre, vendu en totalité (surface habitable de 100 m² environ sur 3 niveaux), à usage d'habitation, occupé par le propriétaire, non grevé de droits réels ou personnels,

soumis au droit de préemption urbain (Article L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme) et pour lesquels il a été décidé de ne pas faire sage du droit de préemption.

* * *

1. ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HANAU - LA PETITE-PIERRE ET ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS

Le Conseil Municipal de LA PETITE-PIERRE,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1, L.5211-17 et suivants, L.5211-41-3 et L.5214-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 complétant l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2017 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Vu la délibération n°1 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017 définissant l'intérêt communautaire pour la compétence optionnelle « Voirie » de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2018 proposant l'évolution des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et l'adoption de nouveaux statuts à compter du 1er janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de donner un avis favorable à l'évolution des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et l'adoption de nouveaux statuts, tels qu'annexés à la présente délibération, à compter du 1er janvier 2019,
- de charger le Mme le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE <i>Nombre de votants</i>	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 14 Septembre 2018.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

2. CLASSEMENT DE LA RUE DU REBERG ET ACTUALISATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Mme le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisée en 2004 et approuvée par délibération du Conseil Municipal du 06 Janvier 2005.

Cette mise à jour avait permis d'identifier **9.358 mètres** de voies communales, dont 6.168 mètres à caractère de chemin et 3.190 mètres à caractère de rue.

La circulaire n° 426 du 31 juillet 1961 relative à la voirie communale recommande l'établissement par chaque commune d'un tableau des voies communales, soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Cet élément permet de disposer d'un inventaire des voies et constitue une pièce utile sur laquelle le juge administratif s'appuie dans le cadre de contentieux relatifs à la propriété de ces voies.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance,

VU les articles L. 2334-1 à L. 2334-23 du C.G.C.T.,

CONSIDÉRANT QUE les décisions de classement et de déclassement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies sont prononcées par le Conseil Municipal et dispensées d'enquête publique en vertu de l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière),

CONSIDÉRANT QUE la voie du Lotissement du Reberg est achevée et est assimilable à de la voirie communale d'utilité publique,

CONSIDÉRANT ENFIN que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé selon certains critères, dont la longueur de la voirie publique communale et le fait que celle-ci soit ouverte à la circulation publique,

DECIDE :

- de se prononcer pour le classement dans la voirie communale de la Rue du Rebberg (depuis l'intersection avec l'impasse « Le Kirchberg » en aval jusqu'à l'intersection avec la Rue du Kirchberg en amont et en direction de la Maison de Retraite),
- d'autoriser Mme le Maire à procéder aux démarches ou formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et si nécessaire du document cadastral,
- de charger Mme le Maire de solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la Préfecture pour réactualisation, et en vue de la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement.

Récapitulatif de la longueur de voirie communale pour la DGF

N°	Appellation	Longueur déjà classée en m.	Longueur à classer en m.	Longueur totale en m.	Revêtue	Non Revêtue	Pavés
Voies communales à caractère de rues							
1	Rue du Château	380		380	x		x
2	Rue des Bergers (et chemin "Winterberg")	642		642	x		
3	Impasse du château	15		15	x		
4	Rue "Le Kirchberg"	150		150	x		
5	Le Bosquet aux Escargots	500		500	x		
6	Rue du Schegelthal	60		60	x		
7	Rue du langenrain	180		180	x		
8	Rue d'Erckartswiller	45		45	x		
9	Rue du Kirchberg	562		562	x		
10	Rue de l'Ecole - Chemin de Ronde	145		145	x		
11	Hintergasse - Rue des Remparts	125		125	x		
12	Passage de la chapelle 1	28		28	x		
13	Passage de la chapelle 2	29		29	x		
14	Passage du Presbytère	28		28	x		x
15	Rue Luc Hueber	200		200	x		
16	Chemin "Taubenacker"	101		101		x	
17	Rue du Rebberg	0	272	272	x		
Sous-Total en mètres		3190	272	3462			
Voies communales à caractère de chemins							
1	Chemin du Lavoir	2260		2260	x		
2	Chemin du Cimetière	275		275	x		
3	Chemin du Kirchberg	1130		1130	x		
4	Chemin du Langenrain	910		910		x	
5	Chemin d'Erckartswiller	810		810	x		
6	Chemin de la Kleinacht	390		390	x		
7	Chemin du Moulin	130		130	x		
8	Chemin d'Imsthal	263		263	x		
Sous-Total en mètres		6168	0	6168			
Voies communales à caractère de places							
1	Place du Château Jerri Hans (en m2)	562		562	x		x

	Longueur déjà classée en m.	Longueur à classer en m.	Longueur totale en m.
Longueur des voies à caractère de rues classées	3190	272	3462
Longueur des voies à caractère de chemins classés	6168	0	6168
LONGUEUR TOTALE DE LA VOIRIE COMMUNALE	9358	272	9630

Cette situation conduit donc le Conseil Municipal à fixer la longueur de voies communales à 9.358 mètres +272 mètres, soit un total de **9.630 mètres linéaires**.

La présente décision sera également notifiée à M. le Président de la Communauté de Communes de HANAU – LA PETITE-PIERRE.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 14 Septembre 2018.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. NON REALISATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2018 INITIALEMENT PREVU EN FORÊT COMMUNALE

Il est indiqué aux élus municipaux qu'en raison de contraintes financières et surtout de précédents travaux de plantations s'étant avérés non concluants (parc. 9), la Commune est exceptionnellement dans l'obligation d'annuler la réalisation du programme d'actions 2018 prévu en Forêt Communale.

Les travaux envisagés concernaient :

- la mise en place de clôture grillagée pour régénération,
- la mise en place des plants pour régénération par plantation,
- des travaux préalables à la régénération,
- la fourniture de plants douglas, mélèze et pin sylvestre.

En conséquence, les travaux faisant l'objet du devis N°DEC-18-869105-00275820/13970 proposé le 4 Mai 2018 par l'Office National des Forêts pour un montant de 13.613,27 € H.T. (14.974,60 € T.T.C.) ne seront donc pas mis en œuvre en 2018.

Cependant, le Conseil Municipal étudiera le cas échéant l'opportunité de réaliser des travaux patrimoniaux dans une parcelle différente. Cette question sera réexaminée dans le cadre du prochain programme de travaux qui sera présenté par l'ONF au titre de l'année 2019.

Par ailleurs, suite à l'annulation de l'abattage de la parcelle N° 6 par l'ONF, **l'établissement d'un nouveau devis sera sollicité pour la réalisation de ces travaux prioritairement en Novembre 2018**, ou selon le cas en Janvier 2019.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	11	11	0	1

**Fait et délibéré en séance le 14 Septembre 2018.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

4. ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE DE CHEMIN POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Afin d'étoffer les équipements du Service Technique de la Commune, il est proposé aux élus de procéder à l'acquisition d'un matériel technique d'occasion de type niveleuse de chemin.

Celui-ci présenterait un intérêt pour la Commune en raison des nombreux chemins et espaces publics à entretenir régulièrement.

Il est précisé que la Ville d'Illkirch Graffenstaden possède actuellement ce type de matériel et serait disposée à le vendre à prix d'occasion à la Commune.

Après en avoir délibéré, et considérant l'intérêt de la proposition, les conseillers municipaux donnent leur accord pour l'acquisition auprès de la Ville d'Illkirch Graffenstaden, d'une niveleuse de chemin d'occasion de type DESVOYS destinée au service technique, moyennant le versement d'un montant forfaitaire fixé d'un commun accord à **500,- €**.

Mme le Maire est chargée de valider l'acquisition dudit matériel et de procéder au règlement de la somme convenue au profit de la Ville d'Illkirch Graffenstaden (Trésorerie d'Illkirch Graffenstaden – 12 Rue du Rhône – 67000 STRASBOURG).

Les crédits nécessaires seront prévus sur le Budget Général 2018, C/60632 (Petit Equipement).

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	12	0	0

**Fait et délibéré en séance le 14 Septembre 2018.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

5. VALIDATION D'UNE LETTRE DE COMMANDE POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT PLUSIEURS CHANTIERS DE TRAVAUX SUR BÂTIMENTS

Sur la proposition de Mme le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide de valider la lettre de commande établie par M. Pascal THOMAS, Architecte situé à 67290 LA PETITE PIERRE, 7 Rue Principale, portant sur une mission de maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de la réalisation de divers travaux sur le bâtiment MAIRIE – ANCIENNE PERCEPTION.

La mission de maîtrise d'œuvre à assurer concerne les chantiers suivants :

- A. Mise en œuvre d'une rampe d'accès P.M.R. au niveau de l'entrée de la Mairie (projet, déclaration de travaux, consultation des entreprises, suivi des travaux).
Montant 4.500,- € H.T.,
- B. Remplacement des châssis des fenêtres du sous-sol du bâtiment MAIRIE – ANCIENNE PERCEPTION (consultation des entreprises, suivi des travaux).
Montant : 450,- € H.T.,
- C. Aménagement de la cour des Païens (réalisation d'une esquisse, établissement d'un estimatif des travaux).
Montant : 1.800,- € H.T.

Le forfait global de la rémunération pour les différentes missions est fixé à **6.750,- € H.T. (8.100,- € T.T.C.)**, dont le règlement interviendra sur présentation de facture en fonction de l'état d'avancement des différents chantiers.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 14 Septembre 2018.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

6. PROJET DE CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Un conseil municipal, s'il le souhaite, peut décider la création d'un conseil municipal d'enfants ou d'adolescents. Cette assemblée a pour principal objet de sensibiliser les jeunes à la vie de la Commune et de prendre en compte leurs suggestions ou leurs projets.

Il convient de se référer à l'article L 2143-2 du C.G.C.T. qui prévoit la constitution de comités consultatifs associant des représentants des habitants de la Commune et notamment de leurs associations. Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du maire.

La mise en place d'une assemblée de jeunes est un projet à part entière nécessitant l'investissement directe et durable d'élus locaux (maire ou adjoint) et du personnel communal (agent communal, animateur pour la jeunesse, etc.), ainsi qu'une collaboration avec les écoles primaires.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide dans un premier temps :

- d'adhérer à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, située à 75020 PARIS, 10-14 rue Tolain, et de procéder au règlement d'un montant de **170,- €** à titre de la cotisation annuelle d'adhésion 2018,
- d'émettre un avis favorable de principe à la mise en place d'un conseil municipal des enfants pour favoriser la participation citoyenne et développer une certaine vision intergénérationnelle,
- que les conditions de désignation du nombre d'enfants à accueillir, d'installation et de fonctionnement de cette assemblée puis d'accompagnement et d'animation seront encore définies ultérieurement.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 14 Septembre 2018.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

7. ATTRIBUTION D'UN DON DE SOUTIEN A LA FONDATION MARECHAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE POUR LA REALISATION D'UN GUIDE TOURISTIQUE DE LA VOIE DE LA 2^{ème} DB

Dans le cadre de la commémoration en 2019 du 75^{ème} anniversaire du débarquement de la 2^{ème} DB en Normandie et de sa chevauchée héroïque vers Strasbourg, la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque souhaite faire éditer un guide touristique de la Voie de la 2^{ème} DB qui suit l'itinéraire emprunté par cette grande unité blindée depuis Saint Martin de Varreville jusqu'à Strasbourg, ville libérée le 23 Novembre 1944.

Ce guide viendrait compléter et valoriser cette voie tout en l'inscrivant dans l'offre de tourisme local et serait disponible dans les offices de tourisme concernés à titre gratuit.

La Commune disposant d'une borne de la deuxième DB et faisant partie des communes libérées par les troupes en 1944, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de soutenir le projet de la Fondation « Maréchal Leclerc de Hauteclocque » (26 Allée du chef d'Escadron De Guillebon – 75014 PARIS) pour la réalisation d'un guide touristique, en apportant son soutien par le versement d'une subvention de **300,- €**,
- de prendre acte de de la décision du Conseil d'Administration de la Fondation d'offrir gratuitement à la Commune un panneau générique explicatif destiné à redynamiser l'opération « Voie de la 2^{ème} DB ».

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 14 Septembre 2018.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

8. DECISION DE LA MUNICIPALITE CONCERNANT UNE DEMANDE D'ACCUEIL DE REFUGIES REINSTALLÉS DANS LA COMMUNE

Il est porté à la connaissance des élus que la Commune a été sollicitée par les services de la Sous-Préfecture à la suite d'une demande d'accueil de réfugiés réinstallés émanant de la Direction Départementale de la DRDJSCS Grand Est, et concernant l'accueil de deux familles pressenties pour être orientées dans des logements à La Petite Pierre.

Une rencontre s'est tenue en Mairie le 31 Août 2018 en présence de l'opérateur France HORIZON (conventionné avec la DGEF) souhaitant effectuer l'orientation de ces familles, et de quelques élus, afin d'obtenir des informations et de mener une réflexion à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide d'émettre un avis défavorable à cette demande, en considération :

- d'un certain nombre de réserves émises lors de la rencontre et non levées, mais aussi des conditions d'accueil de ces familles qui ne semblent pas suffisamment remplies à ce jour pour permettre leur installation de manière satisfaisante (notamment en termes de conditions d'accompagnement, de mobilité),
- d'un manque de précisions concernant les engagements susceptibles de s'imposer aux différentes parties (Etat – Association – Commune – Education Nationale, etc.),
- du contexte particulier de la Commune de LA PETITE-PIERRE.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 14 Septembre 2018.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

9. DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- A. Rapport Annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets du SMITOM de HAGUENAU-SAVERNE
- B. Tenue d'un Cross interservices « Courir pour des valeurs » à La Petite Pierre le 14 Octobre 2018
- C. Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement dans la rue Principale à compter du 24 Septembre 2018 (chantier de travaux sur le bâtiment de l'Hôtel-Restaurant « Aux 3 Roses »)

Prochains Évènements - Dates à retenir :

- **Samedi 15 septembre** : rencontre avec Mme la Ministre de l'Intérieur, Mme Jacqueline GOURAULT concernant le projet Alsace
- **Dimanche 14 Octobre** : Cross interservices SDIS 67 - CONSEIL DEPARTEMENTAL 67-GENDARMERIE à La Petite Pierre
- **Journées du Patrimoine**
- **Samedi 6 octobre** : 4^e Journée Citoyenne (travaux et responsables d'ateliers encore à définir)
- **Vendredi 12 octobre** : Réunion des Personnes Publiques Associées concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

* * *

L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, Mme le Maire déclare la séance close à 23H55.

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont ensuite signé ci-dessous :

Nadine HOLDERITH-WEISS <i>Maire</i>		Charles SALING <i>Conseiller Municipal</i>	
Anne ADOLFF-ZIMMERMANN <i>1^{ère} Adjointe au Maire</i>		Claude WINDSTEIN <i>Conseiller Municipal</i>	ABSENT EXCUSE
Rémy STRUB <i>2^{ème} Adjoint au Maire</i>		Noëlle MICHAELY <i>Conseillère Municipale</i>	
Alfred KLEIN <i>Conseiller Municipal</i>		Philippe VELTEN <i>Conseiller Municipal</i>	ABSENT EXCUSE
Michel VOLKRINGER <i>Conseiller Municipal</i>		Didier TOUSSAINT <i>Conseiller Municipal</i>	
Emmanuel RENAUD <i>Conseiller Municipal</i>		Jean-Claude BARTH <i>Conseiller Municipal</i>	
Isabelle WILHELMY-ARNOULD <i>Conseillère Municipale</i>		<i>Vacance de siège</i>	-
Éric HECKEL <i>Conseiller Municipal</i>			

**LA PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
VENDREDI 12 OCTOBRE 2018 à 20H00 EN MAIRIE**

*****MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU *****

Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le 20 Septembre 2018.